



## LÉGATION DE SUISSE

B.12 / Ca.

Rapport Politique N° 3.

Bogotá, le 7 avril 1952.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Accord militaire entre l'Equateur  
et les Etats-Unis.

Ainsi que vous en êtes informé, l'Equateur a signé le 20 février dernier avec les Etats-Unis un accord relatif à la livraison d'armes dont le texte vient de me parvenir. Les points suivants de ce texte sont susceptibles de vous intéresser.

L'article premier précise que ces livraisons d'armes et de matériel de guerre effectuées gratuitement par les Etats-Unis dans le cadre de la Charte des Nations Unies, sont destinées à la défense de l'hémisphère occidental, au sens large du mot, c'est-à-dire non seulement en cas d'attaque mais aussi en cas de menace plus ou moins directe (telle que la guerre de Corée par exemple), mais exclusivement à cet effet. Cet article exclut expressément la remise de ces livraisons à des personnes qui ne sont ni fonctionnaires ni agents du Gouvernement, ou à d'autres Gouvernements, et interdit qu'elles soient affectées à des buts autres que la défense commune de l'hémisphère occidental, sauf accord exprès des Etats-Unis.

Ces précautions visent manifestement le conflit relatif à la délimitation des frontières entre l'Equateur et le Pérou, qui est loin d'être apaisé. Suivant le traité de Rio de Janeiro de 1942, l'Equateur doit céder au Pérou les deux-tiers du territoire oriental en cause. Estimant que ce traité lui a été imposé par les Etats-Unis, l'Argentine et le Brésil,

Au Département Politique fédéral,

B e r n e .-

l'Equateur prétend avoir droit à une issue sur l'Amazone; le Pérou insiste en revanche sur l'application littérale et a même été jusqu'à attaquer, en août dernier, la garnison équatorienne postée à proximité du secteur dont il s'agit. La controverse est soumise à l'examen des pays garants dudit traité, réunis à Rio. Les Etats-Unis avaient donc tout lieu de craindre que l'Equateur, qui ne dispose que d'une armée mal équipée de 5.000 hommes, ne se serve des armes livrées par les Etats-Unis contre les tentatives péruviennes d'intimidation.

L'article 5 mérite également d'être signalé. Il prévoit au profit du personnel américain chargé de l'exécution de cet accord des prérogatives et immunités diplomatiques égales à celles du personnel des Ambassades. C'est une concession considérable; il sera intéressant de voir si la Colombie ira aussi loin dans cette voie. Il faut souhaiter d'autre part que la Mission militaire américaine fera preuve de doigté dans le cadre de ce statut privilégié. Quoique l'Equateur se sente politiquement plus près des Etats-Unis que la Colombie, du moins à certains égards, le peuple équatorien n'a pas oublié la façon cavalière dont les soldats américains, à la fin de la dernière guerre, ont quitté les bases aériennes que l'Equateur avait cédées aux Etats-Unis sur la côte du Pacifique : les Américains, en effet, ont cru devoir jeter à la mer tout le matériel militaire qui n'a pas été rapatrié. L'Equateur n'est pas le seul pays d'Amérique du Sud envers lequel les Etats-Unis auraient tout avantage à faire preuve d'un peu plus de psychologie.

Les articles 7 et 8 contiennent des clauses d'ordre économique. L'Equateur s'oblige à faciliter la production et la remise au Gouvernement des Etats-Unis des matières premières et produits semi-fabriqués de nature stratégique. Vue l'élasticité de cette définition, certaines entreprises d'Amérique du Nord risquent de s'en

servir pour des fins qui ne soient pas strictement stratégiques. Aux termes de l'article 8, l'Equateur s'engage à établir, d'entente avec les Etats-Unis, le contrôle du commerce avec les pays qui menacent la sécurité de l'hémisphère occidental. Cette clause dépasse le cadre d'un accord militaire et son exécution pourrait bien donner lieu à des interprétations divergentes.

Rien n'est stipulé quant au volume de ces livraisons; il ne sera sans doute pas très considérable. Ce qui importe aux Etats-Unis, c'est moins d'armer efficacement les pays d'Amérique du Sud en vue d'un conflit que d'entretenir, au moyen de ces livraisons, un état d'esprit favorable à la lutte contre l'infiltration communiste.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma très haute considération.

*A. Curiat*